



Rapport

Date de la séance du CE : 11 février 2026
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2025.BKD.2671
Classification : Non classifié

Subvention à la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » pour la rénovation complète du Musée d'Histoire de Berne ; contribution cantonale à la réalisation, crédit d'engagement 2027-2032. Crédit d'objet

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	3
3.	Description de l'affaire / du projet.....	3
3.1	Le Musée d'Histoire de Berne.....	4
3.2	Loi sur l'encouragement des activités culturelles et mandat du Musée d'Histoire de Berne	4
3.3	Rappel	5
3.4	Grandes lignes du projet.....	7
3.4.1	Déroulement du projet.....	7
3.4.2	Besoin de rénovation du bâtiment et des installations techniques	9
3.4.3	Nécessité de rénover pour le public cible	11
3.4.4	Aménagement en 2032	12
3.4.5	Stratégie d'exploitation 2032+	13
3.4.6	Lien avec d'autres exploitations	16
3.5	Calendrier, modalités, organisation, compétences	18
3.5.1	Calendrier	18
3.5.2	Organisation	19
3.6	Conséquence d'un abandon du projet	19
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	20
5.	Répercussions sur les finances	21
5.1	Coûts d'investissement	21
5.2	Coûts supportés jusqu'à présent et crédits	22
5.3	Financement.....	22
5.4	Subvention du Fonds de loterie	23
5.5	Informations sur les investissements	24
5.5.1	Nature des dépenses d'investissement	24
5.5.2	Lien avec le plan cantonal d'investissement.....	24
5.5.3	Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)	25
5.6	Répercussions sur les coûts d'exploitation estimés à partir de 2032	25
5.7	Levée de fonds.....	26
6.	Répercussions sur les communes	27
7.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	27
7.1	Économie	27
7.2	Environnement	28
7.3	Société	28

1. Synthèse

Le bâtiment du Musée d'Histoire de Berne (BHM), situé à la Helvetiaplatz, doit être rénové de toute urgence. Et pour cause : construit en 1894, il n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis son ouverture. Pour les organismes responsables de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » (le canton de Berne, la Ville de Berne et la commune bourgeoise de Berne), il est incontestable que le bâtiment, vieux de 130 ans, doit être rénové.

En matière de protection du patrimoine culturel et de transmission du savoir, le BHM joue un rôle qui dépasse les frontières régionales. Il conserve des biens culturels de grande importance, permet à la population d'accéder au patrimoine historique et encourage ainsi une réflexion moderne et critique sur ce patrimoine. Il convient de consolider cette fonction centrale pour la société en procédant à une rénovation complète du musée. Les espaces accueillant des expositions qui ont entre 20 ans et 40 ans doivent être entièrement vidés, afin de permettre une nouvelle organisation muséale. Le projet va donc au-delà du simple projet de rénovation.

Le BHM accueille aujourd'hui dix fois plus de visiteuses et visiteurs que durant la décennie de sa construction. Cette évolution compromet la sécurité des personnes et la qualité de leur visite. Ces derniers points constituent donc une autre raison centrale justifiant le besoin de rénovation complète du musée.

Dans le cadre de la planification intensive de l'étude du projet, il a pu être déterminé que l'objectif de limiter le coût de la rénovation à 120 millions de francs était réaliste. Le BHM attache une grande importance à ce que la rénovation préserve la substance du bâtiment historique de grande valeur.

La nouvelle organisation ne doit pas uniquement renforcer la portée culturelle du musée, elle doit aussi consolider sa viabilité économique. L'amélioration de l'attractivité du musée pour les visiteuses et visiteurs provenant de Suisse comme de l'étranger permettra d'augmenter durablement les revenus de l'institution. Dans le même temps, les coûts d'exploitation et d'entretien seront maintenus à un niveau modéré, tel que c'est le cas actuellement, malgré l'extension des espaces accessibles au public du fait de la rénovation complète.

Le passage des énergies fossiles à la géothermie pour l'approvisionnement en énergie et l'élaboration d'un concept efficient en matière de technique du bâtiment contribueront à la durabilité économique et écologique du musée. L'accès sans obstacles et inclusif au bâtiment favorisera la durabilité sociale. En tant que lieu d'apprentissage extrascolaire pour tous les âges, le BHM pourra, après sa rénovation complète, déployer de manière optimale son potentiel en matière de promotion durable de la cohésion sociale, de la participation à la vie culturelle et de l'intégration.

Il est accordé une place importante à l'intégration du bâtiment au sein du quartier des musées de Berne, actuellement en développement. La suppression des baraques au sud du bâtiment historique libérera de l'espace pour l'aménagement d'un grand jardin commun pour les musées, qui sera accessible par la création d'une ouverture côté sud et qui sera reliée à l'actuelle entrée nord du musée au moyen d'un passage public. Les espaces publics dans l'enceinte du BHM offriront aux visiteuses et visiteurs un lien direct entre la Helvetiaplatz et le futur écrin de verdure du quartier des musées, même en dehors des horaires d'ouverture de l'institution.

Dans le cadre d'un mandat d'étude sélectif en avril 2023, les prestations en matière de planification ont fait l'objet d'un appel d'offre de la part de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum », maîtresse d'ouvrage du projet. Pour la phase d'étude de projet ultérieure (avant-projet et projet de construction, demande de permis de construire incluse), les trois organismes responsables de la fondation ont approuvé un crédit d'un total de 7,5 millions de francs, soit 2,5 millions de francs par organisme. Ce crédit d'étude de projet (ACE 1141/2023) est inclus dans le crédit de réalisation présentement sollicité. L'avant-projet a été approuvé par le conseil de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » le 12 juin 2025. Il constitue, avec l'estimation des coûts de 120 millions de francs, le fondement de la demande de crédit.

Pour tout aménagement muséal dépassant l'équipement de base du musée, ce dernier lèvera des fonds de tiers supplémentaires.

Grâce à la subvention d'investissement demandée de 30 millions de francs constituée de fonds publics du canton de Berne, à une contribution du Fonds de loterie à hauteur de 10 millions de francs issus des jeux d'argent et à des contributions de montants analogues de la part des deux autres responsables de la fondation (la Ville de Berne et la commune bourgeoise de Berne), la rénovation totale du BHM devrait être financée à hauteur de 120 millions de francs.

2. Bases légales

- Articles 62, alinéa 1, lettre *c* et 76, alinéa 1, lettre *e* de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) ;
- Articles 2, alinéa 1, lettre *c*, 4, alinéa 1, 5, alinéa 2, lettre *b*, 7, alinéa 2, 12, alinéa 1, lettre *d*, 13, 14, alinéa 1 et 16 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11) ;
- Article 125, alinéa 1 de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51) ;
- Articles 26, 27, 30, alinéa 1, 32, 35, alinéa 1, 43, alinéa 1, lettre *a*, 48 et 56, alinéa 2 de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52) ;
- Articles 31, 32, alinéa 1, 35, alinéa 1, 36, 37, 42, alinéa 1, 45, alinéas 1 et 4, 90, alinéa 1, lettres *a* et *b* de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520) ;
- Articles 22, 24, alinéa 1, lettres *a* et *b*, 26, 27, 29, alinéa 2, 30, alinéa 1, 32 et 33 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0) ;
- Articles 27 et 34, alinéa 2 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1).

3. Description de l'affaire / du projet

Le bâtiment du Musée d'Histoire de Berne (BHM), situé à la Helvetiaplatz, doit être rénové de toute urgence. Et pour cause : construit en 1894, il n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis son ouverture. Avec son enceinte et le bâtiment Moser, il est inscrit au recensement architectural en tant que monument historique digne de protection. Il figure en outre dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) avec l'objectif de sauvegarde A et dans l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC) dans la catégorie A. Pour les organismes responsables de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum », il est incontestable que le bâtiment, vieux de 130 ans, doit être rénové.

Par la présente demande de crédit, il est demandé au Grand Conseil – de même qu’aux deux autres organismes responsables précités – une contribution de 27,5 millions de francs issus de fonds publics et une contribution de 10 millions de francs issus du Fonds de loterie sur le crédit total de 120 millions de francs pour la rénovation complète du Musée d’Histoire de Berne.

3.1 Le Musée d’Histoire de Berne

Le Musée d’Histoire de Berne (BHM) est l’un des plus importants musées d’histoire de Suisse. Le musée a été fondé en 1889 par le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne, en leur qualité d’organismes responsables de la fondation « Stiftung Schweizerisches Nationalmuseum », rebaptisée « Stiftung Bernisches Historisches Museum » en 1893. La fondation a pour but de collectionner, conserver, documenter, étudier et présenter des biens culturels préhistoriques, historiques et ethnographiques. Elle se consacre en priorité au patrimoine culturel de la ville et du canton de Berne.

3.2 Loi sur l’encouragement des activités culturelles et mandat du Musée d’Histoire de Berne

La loi du 12 juin 2012 sur l’encouragement des activités culturelles (LEAC) définit à l’article 2 les objectifs de l’encouragement des activités culturelles du canton : « L’encouragement des activités culturelles vise à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l’héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines, renforcer le canton de Berne en tant qu’espace culturel bilingue et accroître l’attractivité du canton. »

Afin de réaliser ces objectifs, la LEAC prévoit, en vertu de l’article 12, notamment le versement de subventions pour l’exploitation et mais aussi pour des investissements d’institutions culturelles. En vertu de l’article 18, pour « les institutions culturelles d’importance au moins régionale le canton verse ces subventions d’exploitation conjointement avec les communes.

La subvention d’exploitation d’environ 7 millions de francs versée à la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » est financée par quatre partenaires différents, de la manière suivante : canton de Berne (33,3 %), commune bourgeoise de Berne (33,3 %), Ville de Berne (22,3 %) et autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland (11 %). Outre les subventions d’exploitation, le contrat de prestations conclu avec la fondation comprend des dépenses pour l’entretien du bâtiment (p. ex. réparations, travaux d’entretien et de contrôle). Les investissements pour la remise en état du bâtiment ne font pas partie dudit contrat. Sur demande, le canton peut soutenir des projets d’investissement en octroyant des subventions, afin d’assurer que le musée reste opérationnel.

Le contrat de prestations 2024-2027 pour la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » stipule que le musée préserve ses collections (archéologie, histoire, ethnographie et numismatique) conformément au Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM), qu’il décide des nouvelles arrivées d’objets et les documente, qu’il décide de la poursuite des collections existantes, qu’il les mette à la disposition des chercheuses et chercheurs et qu’il publie, sur la base des objets de sa collection, des travaux scientifiques.

La fondation organise des expositions permanentes sur les thèmes suivants :

- a) L’histoire de Berne de l’âge de la pierre à l’époque contemporaine

- b) Albert Einstein dans le contexte de l'histoire mondiale
- c) Sélection de cultures extra-européennes

Au cours de la période contractuelle de quatre ans, la fondation organise au moins trois expositions temporaires de rayonnement régional, suprarégional ou national.

Au moyen d'autres formats variés, la fondation s'engage à réaliser un travail de médiation moderne et à ouvrir des discussions sur des thématiques historiques et contemporaines. Par ses expositions et autres manifestations, elle s'adresse à un public varié et choisit pour cela différentes formes de médiation. En proposant des offres complémentaires en lien avec la participation culturelle, la fondation a pour ambition d'éveiller l'intérêt du public le plus large possible pour les thèmes historiques et de favoriser la réflexion sur des thématiques historiques et culturelles. Elle élabore des formats de formation et de médiation pour l'école, tous degrés confondus. Grâce à sa large offre, la fondation positionne le musée comme un lieu d'apprentissage extrascolaire de premier ordre. Elle prête des œuvres de ses collections pour des expositions et à des fins de recherche, en Suisse comme à l'étranger.

Pour la période 2027-2030, l'Office fédéral de la culture (OFC) s'est engagé à allouer au Musée d'Histoire de Berne des contributions annuelles d'un montant de 260 000 francs. L'utilisation concrète des contributions n'a pas encore été définie avec l'OFC. La fondation part du principe qu'elles devront être utilisées, tel que mentionné dans le communiqué de presse de l'OFC du 1^{er} juillet 2025, pour « faire face aux difficultés actuelles » telles que le travail de collection, en mettant l'accent sur l'étude de la provenance des objets et les activités de médiation. « Les contributions d'exploitation permettent à la Confédération de mettre en œuvre les objectifs en matière de politique muséale définis dans la loi sur l'encouragement de la culture et dans le message culture 2025-2028. Elles aident les musées à faire face aux difficultés actuelles et leur permettent de se concentrer sur les priorités fixées dans le message culture, de développer leurs activités de médiation et de continuer d'évoluer. »

3.3 Rappel

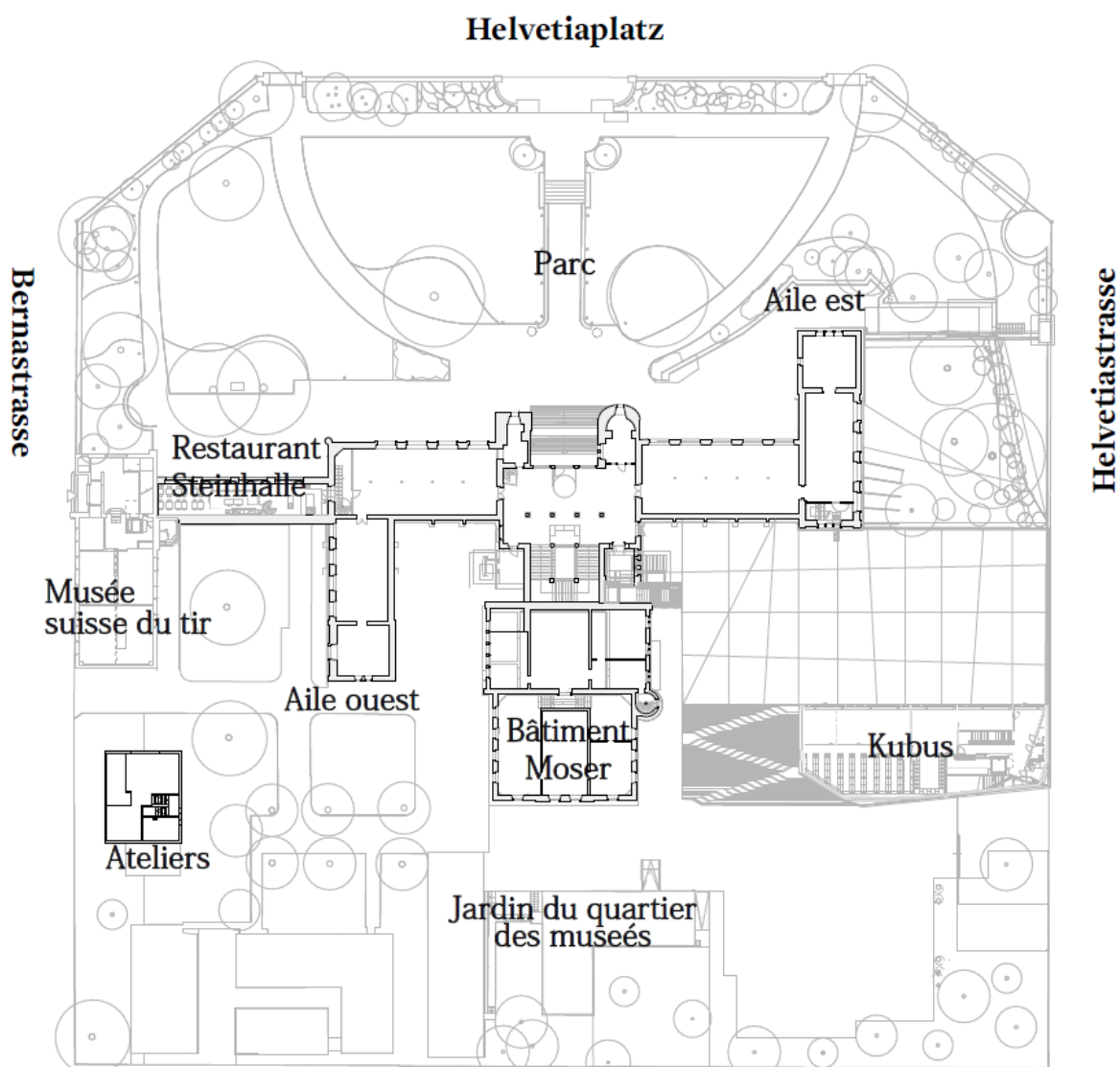
Depuis sa construction en 1892-1894, le bâtiment du musée a été transformé plusieurs fois et agrandi à deux reprises. Il n'a cependant jamais été entièrement rénové, ne faisant l'objet que de mesures d'entretien à caractère provisoire. Bien qu'une rénovation des toitures et des façades réalisée dans les années 1980 lui confère une apparence extérieure convenable, il nécessite des travaux de rénovation conformes à ce que l'on peut attendre d'un bâtiment vieux de plus de 130 ans.

Les installations techniques ajoutées au fur et à mesure et adaptées aux nouvelles exigences sont obsolètes. Faute de conception globale, elles présentent une consommation énergétique et des charges d'exploitation élevées. L'étanchéité à l'air et l'isolation des façades, du toit et des fenêtres sont insuffisantes. De ce fait, les exigences en vigueur en matière de stabilité climatique au sein du bâtiment et de préservation de l'objet ne peuvent plus que difficilement être satisfaites. Les normes et prescriptions actuelles en matière d'accessibilité et de protection contre les incendies ne sont également pas respectées.

L'état des installations techniques est très problématique : le chauffage a été installé ultérieurement dans le bâtiment non chauffé à l'origine, et progressivement étendu aux différentes parties du musée. À partir des années 1980, certains étages et ailes ont été équipés d'installations de ventilation, parfois de climatisation. Une conception globale en matière de technique du bâtiment fait cependant défaut. Les différentes installations ne sont pas adaptées les unes aux

autres, ce qui crée parfois des interférences entre elles et, combiné au manque d'étanchéité susmentionné, entraîne une efficacité réduite et des pertes énergétiques importantes.

Au fil des décennies, de nombreuses transformations ont été réalisées à l'intérieur du bâtiment pour pallier le manque de place croissant. Dès 1922, une aile sud, le bâtiment Moser, a été ajoutée ; des mezzanines ont été construites dans plusieurs salles d'exposition, puis fermées par des cloisons pour empêcher la lumière de pénétrer et limiter les influences climatiques néfastes. En conséquence de ces interventions et de plusieurs autres, l'intérieur du bâtiment a largement perdu son allure et sa qualité originelles. L'espace est agencé de manière irrégulière, alors que les différents niveaux et hauteurs d'étages ainsi que les matériaux disparates utilisés rendent l'orientation difficile. Enfin, des parties entières du bâtiment sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas de panne d'ascenseur du fait de pièces obsolètes, l'accès au BHM est impossible pour ce groupe de personnes. La plupart des expositions, créées il y a 20 à 40 ans, ne répondent pas aux attentes et aux intérêts du public d'aujourd'hui et de demain. Outre les rénovations structurelles et techniques du bâtiment, un renouvellement muséographique est donc nécessaire pour pérenniser le rayonnement et l'attrait du musée, et ainsi assurer les recettes de l'institution à long terme.



Coupe horizontale

La fondation accorde une grande importance à ce que la substance historique du bâtiment soit respectée et préservée durant la rénovation. Avec son enceinte et le bâtiment Moser, le bâtiment du BHM est inscrit au recensement architectural en tant que monument historique digne de protection. Le bâtiment « Kubus » (extension construite de 2006 à 2009) n'est quant à lui pas protégé. En ce qui concerne ce bâtiment, les mesures se limitent au renouvellement des installations d'approvisionnement énergétique et à l'étude des synergies entre les systèmes de sécurité et les systèmes de commande techniques. La salle Moser, dans le bâtiment Moser, est classée. Enceinte et bâtiment Moser inclus, mais Kubus exclu, le bâtiment du BHM figure dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) avec l'objectif de sauvegarde A. Il est en outre situé dans le quartier Kirchenfeld, qui est également soumis au degré de protection le plus élevé dans toutes les catégories. Par ailleurs, le musée est inscrit à l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC) dans la catégorie A. Les deux ateliers ne sont pas des bâtiments protégés. L'ensemble des mesures de construction ont été définies en étroite collaboration avec le service des monuments historiques de la Ville de Berne.

Outre les mesures de rénovation, l'étude de faisabilité réalisée en janvier 2023 tenait compte des possibilités de connexion avec le nouveau quartier des musées de Berne, notamment l'accès à son jardin central (cf. chiffre 3.4.6.1). Le quartier des musées de Berne est un projet de développement à long terme dont le BHM est un acteur central depuis 2019. S'étendant sur un périmètre de 450 x 150 mètres, ce quartier constitue le plus grand espace culturel d'un seul tenant de Suisse et attire chaque année un demi-million de visiteuses et de visiteurs. Son potentiel n'a toutefois pas encore été pleinement exploité en raison de divers obstacles et d'espaces inutilisés entre les institutions. L'Association du Quartier des musées Berne, fondée en 2021, rassemble onze institutions (cf. chapitre 3.4.6.1). Le projet collaboratif vise à ce que l'ensemble des institutions partenaires travaillent de concert sur les contenus présentés, adoptent un concept marketing commun et développent une approche coordonnée en matière d'urbanisme.

L'une des parties centrales du quartier des musées est le jardin public, situé côté sud du bâtiment historique. Il sera transformé en une véritable oasis culturelle vivante au cœur de la ville. La rénovation complète du BHM coïncide avec le développement du quartier des musées, ce qui permettra d'inscrire le renouvellement du BHM et son rôle futur au sein du quartier dans un concept global cohérent. En effet, c'est le BHM qui abritera le futur passage qui reliera la Helvetiaplatz au quartier des musées.

3.4 Grandes lignes du projet

3.4.1 Déroulement du projet

En 2024, la communauté de soumissionnaires composée de Bellorini Architekt-innen (Berne), de Kast Kaeppli Architekten (Berne) et de Kossmanndejong (Amsterdam, Pays-Bas) a remporté le mandat d'étude. Son projet est celui qui a le plus convaincu le jury, mais dépassait le montant cible défini de 120 millions de francs. Par conséquent, plutôt que d'initier la phase d'étude de projet, la fondation a, dans un premier temps, procédé à des ajustements afin de faire baisser les coûts du projet au niveau visé. Parmi ces ajustements figurent notamment la réduction de la surface, du volume et de la quantité de matériaux pour certaines parties des travaux, ainsi que l'abandon de certains éléments de construction. Le projet modifié a été présenté au jury du concours, qui l'a approuvé en septembre 2024. Cette phase intermédiaire a nécessité un report du début du projet d'environ six mois. La demande de crédit d'étude d'un total de 7,5 millions de francs, approuvée au printemps 2024 par les responsables de la fondation (Ville

de Berne, canton de Berne et commune bourgeoise de Berne) à hauteur d'un tiers du montant total chacun, prévoyait encore un début du projet au printemps 2024.

Après le lancement du projet à l'automne 2024, l'équipe en charge a œuvré à définir les détails. La réalisation de l'avant-projet a permis d'effectuer une estimation des coûts. L'avant-projet, estimation des coûts comprise, constitue ainsi le fondement de la présente demande de crédit.

À la suite de l'avant-projet, des thèmes communs au projet de rénovation du BHM et au quartier des musées de Berne sont élaborés, notamment la conception coordonnée du jardin du musée avec ledit quartier et l'examen d'un concept énergétique unique pour toute la zone.

Le bâtiment historique sera fermé durant toute la période des travaux, de mi-2027 à mi-2032. Afin que le BHM ne disparaisse pas de la carte culturelle et touristique du pays pendant ces cinq ans et qu'une offre attrayante continue d'être proposée à la population, aux classes d'école et aux touristes, la grande halle du Kubus restera en service, présentant une nouvelle exposition sur l'histoire de Berne.

Pendant la phase de construction, la fondation entend accroître les activités au sein du quartier des musées. Dans le même temps, il convient de profiter de la fermeture du bâtiment historique pour établir davantage le BMH dans l'ensemble du canton de Berne, en tant que musée d'histoire cantonal. C'est en effet l'occasion de présenter des objets de collection intéressants et leur histoire, en coopération avec les musées locaux et régionaux du Jura bernois à l'Oberland bernois, en passant par la Haute-Argovie et le Schwarzenburgerland.

Pendant la fermeture du bâtiment historique, le personnel du BHM participera à des projets de coopération et se consacrera à la planification des nouvelles expositions, aux travaux concernant les installations techniques, ainsi qu'à l'entretien des collections et l'accompagnement des travaux en adoptant la perspective des utilisatrices et utilisateurs finaux. Seuls les postes de quelques collaboratrices et collaborateurs du service aux visiteuses et visiteurs et du service technique ne seront pas maintenus, étant donné que la réduction des surfaces d'exposition aura rendu leur activité superflue¹.

¹ Les postes supprimés le seront principalement en raison de départs à la retraite et de la cessation de rapports de travail liée à l'obtention d'un diplôme universitaire.



Partie sud

3.4.2 Besoin de rénovation du bâtiment et des installations techniques

La rénovation des installations techniques comprend le renouvellement complet de l'infrastructure technique dans le bâtiment historique et la mise en œuvre d'un nouveau concept global orienté sur une exploitation flexible du musée. L'ensemble des mesures respectent les critères relatifs à la protection des monuments historiques et remplissent les exigences tant sur le plan de la physique du bâtiment que sur celui de la sécurité.

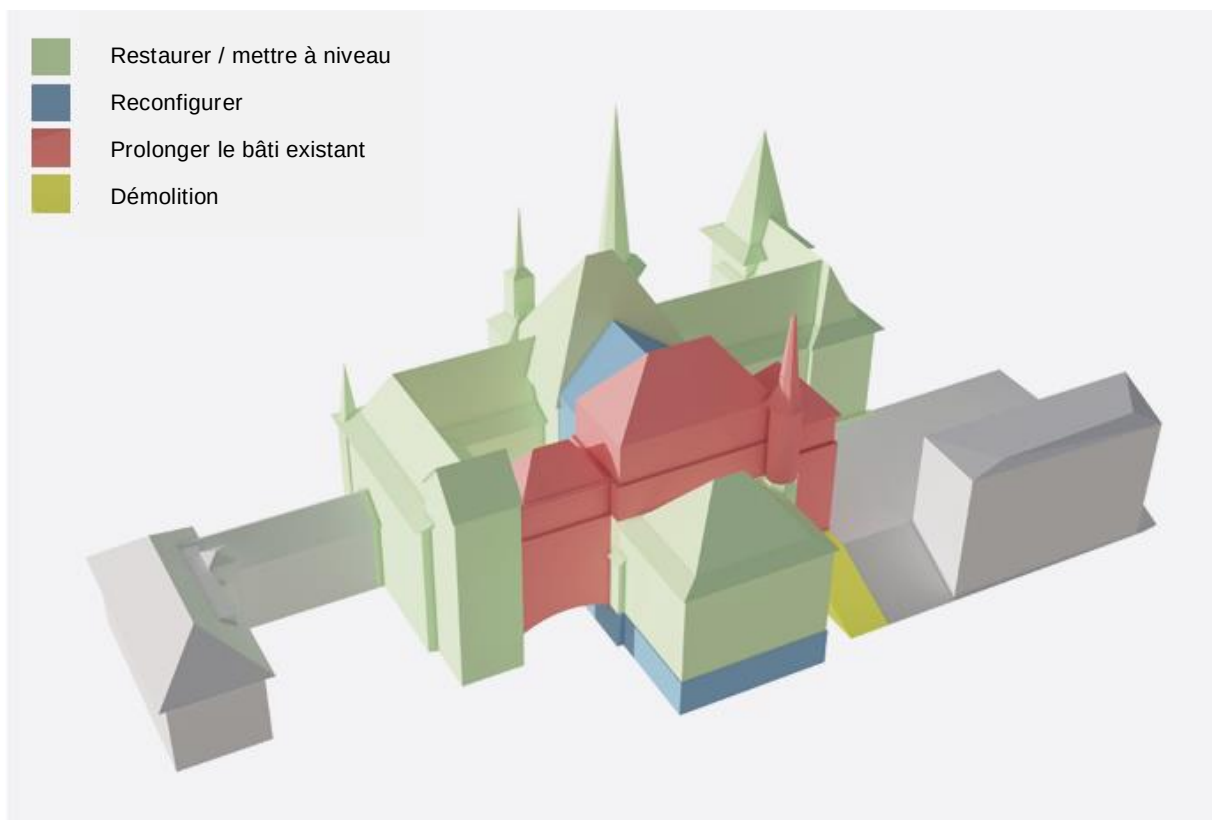
La rénovation du lapidarium (restaurant Steinhalle) est inscrite en tant que travaux optionnels dans les coûts et n'est donc pas garantie.

Dans les espaces d'exposition, l'humidité relative de l'air doit être de 45-55 % (variations de max. ± 5 % durant la journée) et la température ambiante de 18-23 °C (variations de max. ± 4 °C durant la journée). Cette plage de tolérance s'applique à toutes les zones d'exposition. Les écarts de courte durée par rapport à ces fourchettes sont permis en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Les exigences actuelles en matière énergétique sont respectées afin de réduire la consommation d'énergie, d'assurer la stabilité climatique ambiante nécessaire à la conservation des objets exposés et d'améliorer les conditions sur le plan des courants d'air et des variations de température. Il sera également tenu compte de l'efficacité de l'exploitation.

L'enveloppe du bâtiment sera rénovée de manière à garantir durablement l'absence de dégâts à la construction, c'est-à-dire que les interventions seront minimales et respecteront le plus possible la substance historique.

Le sol des combles et le toit seront rénovés, isolés conformément aux prescriptions légales et de manière étanche à l'air. À l'entrée du bâtiment, un sas d'entrée améliorera en outre l'étanchéité à l'air. Les fenêtres, qui sont pour la plupart d'origine et datent de 1894, seront entièrement rénovées et conservées.



Stratégie d'intervention

Sur le plan de l'isolation phonique, les salles d'exposition ne sont pas soumises à des exigences spécifiques. L'isolation phonique sera améliorée dans l'atelier participatif, dans la salle polyvalente ainsi que dans les combles aménagées (bureaux administratifs). L'acoustique dans le café, le foyer sud et la salle Moser sera améliorée conformément aux exigences. La salle Moser remplira à l'avenir les critères en matière d'acoustique pour accueillir des séminaires, des discussions et respecter le caractère confidentiel de manifestations privées.

La structure porteuse du bâtiment se trouve en bon état. Les éléments de construction importants du point de vue statique, composés d'éléments de maçonnerie, d'acier et de bois, ne présentent pas de défauts ayant une influence sur la sécurité. L'ensemble des éléments de la structure porteuse qui ont été examinés récemment ont des dimensions suffisantes pour les charges utiles définies. Il n'est pas nécessaire de rénover la structure porteuse du point de vue de la protection contre les incendies.

La sécurité est l'une des priorités. La création des deux entrées principales prévues et du passage public s'accompagnent de défis. Il convient de trouver des solutions permettant un accès flexible sans entraîner de coûts de personnel et d'exploitation élevés. Le système de sécurité dans les espaces réservés à l'administration pourra être géré indépendamment de celui des espaces dédiés à l'accueil du public.

Les prescriptions légales en matière de protection contre les incendies et d'issues de secours sont entièrement respectées. L'accès à l'entrée principale sud ainsi qu'à l'ensemble des espaces destinés au grand public sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Les normes pertinentes, y compris les prescriptions de l'association Procap, sont prises en compte.

3.4.3 Nécessité de rénover pour le public cible

Au cours des premières décennies qui ont suivi l'ouverture du BHM en 1894, le musée enregistrait chaque année entre 6000 et 15 000 entrées. De nos jours, le bâtiment accueille dix fois plus de visiteuses et visiteurs ; or, sa structure n'a pratiquement pas évolué. Le besoin de rénovation pour l'utilisation future du bâtiment historique est principalement dû à la forte augmentation du nombre de visiteuses et visiteurs et aux nouvelles exigences du public actuel. Le renouvellement complet des expositions est nécessaire, car le format de présentation ne correspond plus aux standards muséographiques actuels, ni aux attentes des visiteuses et visiteurs. À cela viennent s'ajouter les adaptations nécessaires pour garantir que le bâtiment s'intègre de manière optimale dans le projet de quartier des musées en cours. Pour la planification de la rénovation totale du BHM, il convient donc de remplir les exigences suivantes, afin que les lacunes actuelles puissent être comblées et que les attentes de la part des clientes et clients finaux puissent être satisfaites au mieux après la réouverture.

- Les différents espaces du bâtiment peuvent être exploités de la manière la plus flexible possible. Les espaces de médiation² permettent la création de différents formats, allant des expositions de différentes durées aux événements et à leurs formats associés.
- En tant qu'espace central et vertical, la cage d'escalier fera office d'épine dorsale reliant toutes les salles de médiation. L'orientation dans le bâtiment s'en trouvera ainsi facilitée.
- Les contenus présentés dans les salles de médiation seront, dans la mesure du possible, accessibles directement, c'est-à-dire sans qu'un détour par d'autres salles ne soit nécessaire.
- Des parcours horizontaux et verticaux³ dans les salles d'exposition permettront aux visiteuses et visiteurs de suivre un récit du début à la fin sous la forme d'une boucle, sans devoir rebrousser chemin comme c'est le cas actuellement.
- Les différentes composantes de l'exploitation interne et de l'espace accessible au public seront séparées.
- Le BHM abandonnera la distinction entre expositions permanentes et expositions temporaires au profit d'une approche dynamique avec des thématiques changeantes.
- Les surfaces dédiées aux accès et aux flux de visiteuses et visiteurs seront élargies et sans obstacles, afin d'offrir au public une visite sécurisée et de qualité. Les espaces accueillant le public seront agrandis et des mesures permettant l'accès à toutes les catégories de la population seront prises.
- Le vestiaire, la boutique, le café et les salles de réunion seront adaptés aux besoins du public, tant en termes d'espace que d'aménagement.
- Le bâtiment du musée sera doté d'une deuxième façade principale et donnera à l'avenir aussi bien sur la Helvetiaplatz, au nord, que sur le quartier des musées, au sud. Les baraques côté sud seront détruites, ce qui libérera de l'espace pour le jardin du quartier des musées. L'infrastructure d'exploitation située dans ces baraques sera réduite au minimum et intégrée dans le bâtiment historique.
- La création d'un deuxième foyer côté sud, assorti d'un café, permettra un accès direct au jardin du quartier des musées.

Les espaces d'exposition et de médiation ne seront pas agrandis. Des surfaces supplémentaires seront principalement créées, au détriment d'espaces d'exposition actuels, pour permettre la création d'accès et d'espaces communs, afin d'offrir des zones d'accueil aux visiteuses et visiteurs dont le nombre ne cesse de croître, et répondre à leurs exigences en termes de qualité d'expérience muséale.

² Le terme « médiation » comprend une grande diversité de formats : expositions, médiation culturelle par le personnel, interventions scéniques, transmission par des supports multimédias, expériences immersives, manifestations, etc.

³ Même après la rénovation complète, il ne sera pas possible de suivre des itinéraires sous la forme de boucle sur un seul niveau. Les nouvelles installations prévues (escaliers et ascenseurs) permettront de les développer sur deux étages. Un système de guidage aidera à s'orienter.

3.4.4 Aménagement en 2032

La rénovation complète sur les plans de la structure et de la technique du bâtiment nécessitera un renouvellement de l'aménagement opérationnel et muséal, aujourd'hui vétuste. Une disposition moderne sera mise en place. L'aménagement comprend les mesures relatives à la conception, à la scénographie et aux supports utilisés dans les salles de médiation, en particulier pour les expositions devant être réorganisées, l'équipement mobile des surfaces fréquentées par le public, ainsi que l'entreposage et le prêt des objets d'exposition durant la période de construction.

Le terme « aménagement » renvoie plus largement aux processus et éléments complexes qui contribuent à la réalisation d'une exposition. Il inclut, outre l'organisation de l'espace, des aspects tels que le contenu, la médiation, les manifestations, l'accessibilité, les technologies liées à la médiation, la durabilité ainsi que les tâches coûteuses d'entreposage et de prêt des objets d'exposition. Le terme « aménagement » renvoie ainsi à un concept interdisciplinaire de développement d'expositions, qui va au-delà de la perspective purement formelle, et intègre tant la conception que la mise en place concrète dans l'espace.

La planification du nouvel aménagement s'articule autour des besoins futurs des utilisatrices et utilisateurs⁴, qui pourront contribuer à la médiation des thèmes présentés. C'est pourquoi la qualité de leur visite revêt une importance centrale : le musée, avec ses deux foyers, son café, sa boutique et son infrastructure dédiée aux événements, invite les personnes à se rendre sur place, à flâner et à se retrouver, qu'elles fréquentent ou non un format de médiation culturelle.

Les surfaces de médiation permettent une utilisation et un aménagement flexible de l'espace et les espaces publics et de médiation peuvent accueillir différents formats. L'entrée, la sortie et les déplacements dans les espaces peuvent varier, offrant aux utilisatrices et utilisateurs l'expérience la plus diverse possible. L'orientation dans l'espace doit être claire et rapidement compréhensible. Outre des postes d'information et une signalétique claire, l'architecture du musée rénové permettra une orientation rapide et détaillée : en tant qu'espace vertical, la cage d'escalier centrale fera office d'épine dorsale reliant toutes les salles de médiation et les espaces publics et tiendra lieu de repère clair dans le musée. Les offres dans les salles de médiation sont accessibles directement, sans qu'un détour par d'autres salles soit nécessaire, et à la fin de la visite d'un format de médiation, les utilisatrices et utilisateurs rejoignent toujours la cage d'escalier. Les itinéraires actuels au sein du musée aboutissent à des impasses. Ils seront remplacés par des parcours horizontaux et verticaux en forme de boucle.

Le musée abandonnera la distinction stricte entre expositions permanentes et expositions temporaires au profit d'une approche dynamique avec des thématiques et des formats de médiation limités dans le temps. L'exposition « classique » restera toutefois l'un des nombreux formats de médiation possibles. L'ensemble du musée s'oriente vers une médiation culturelle en perpétuel changement et les espaces seront aménagés pour le permettre. À la réouverture, les espaces de médiation ne seront pas entièrement occupés par des expositions. Certains espaces seront laissés libres pour permettre une utilisation flexible ou expérimentale, et pourront accueillir des formats éphémères, des événements ou des pop-ups de prestataires tiers, ou encore des conservatrices et conservateurs invités, incitant les utilisatrices et utilisateurs à la flânerie et à la découverte. Un atelier participatif destiné aux familles et aux classes d'école viendra compléter l'offre de médiation.

⁴ Voici pourquoi les termes « utilisatrices et utilisateurs » et non « visiteuses et visiteurs » sont employés ici : d'une part, les personnes pourront participer à la vie du nouveau BHM, par exemple en contribuant à l'élaboration du programme. D'autre part, il sera possible d'emprunter le passage public entre la Helvetiaplatz et le jardin du musée sans fréquenter les offres de médiation culturelle du BHM.



Aperçu d'un espace d'exposition dans le bâtiment historique

Pour les futures visites du musée, il est prévu qu'un guide multimédia soit remis à chaque utilisatrice et utilisateur. Selon les différents formats de médiation, ce guide pourra être employé de diverses manières partout dans le musée, que ce soit pour des explications audio, des interactions au sein d'une exposition, un circuit ludique, une visite guidée, un circuit personnalisé ou encore une offre inclusive spécifique.

Le passage public permettra de se rendre directement de la Helvetiaplatz au cœur du quartier des musées de Berne et au jardin public, même en dehors des horaires d'ouverture du BHM. Le foyer sud accueillera le point information pour la visite du quartier des musées, ce qui lui confèrera une importance particulière. De là, les utilisatrices et utilisateurs auront directement accès à la halle d'exposition du Kubus, dans laquelle des formats de médiation du quartier des musées pourront notamment être présentés. Le café situé lui aussi dans le foyer sud proposera des places à l'extérieur, tant au soleil qu'à l'ombre, et contribuera à rendre le jardin public du musée vivant.

3.4.5 Stratégie d'exploitation 2032+

La nouvelle stratégie d'exploitation pour la réouverture du BHM en 2032 se fonde principalement sur des valeurs empiriques et anticipe les adaptations nécessaires sur la base de la stratégie d'utilisation et des nouveautés structurelles. Les principales modifications par rapport à l'exploitation actuelle concernent l'aménagement du foyer sud, qui sera nouvellement construit et qui accueillera la boutique et le café. Avec le foyer nord, il fera office d'espace public attractif et de passage public, proposera une large offre de salles disponibles à la location et permettra une médiation culturelle dynamique.

Ce foyer sud, dont la construction est prévue sous la salle Moser, fait partie des nouvelles conditions-cadres en matière de construction et viendra compléter le foyer nord. Il contribuera à la qualité de l'expérience au sein du quartier des musées et offrira un passage public direct de la Helvetiaplatz au jardin du musée. Les foyers et le café seront ouverts en dehors des horaires d'ouverture du musée. Il sera possible d'emprunter le passage public et de passer du temps dans le foyer lorsque le café sera ouvert, même lorsque les espaces de médiation culturelle seront fermés ou en l'absence d'événements dans le musée ou le jardin.

Le passage public sera ouvert aux horaires suivants :

- d'avril à octobre : tous les jours de 8 h 00 à 22 h 00
- de novembre à mars : tous les jours de 9 h 00 à 20 h 00
- lorsque des événements auront lieu dans le jardin public : après 22 heures

La billetterie principale, dans le foyer sud, sera le centre d'information et le point de vente pour la visite du musée, la boutique et le café. La boutique fera partie de l'espace public et sera accessible sans billet d'entrée au musée. Elle proposera des articles en lien avec les thèmes du musée ainsi que des produits des boutiques partenaires du BHM dans le quartier des musées. Les horaires d'ouverture de la boutique s'alignent sur ceux de la billetterie du musée et du café. L'offre simple et régionale de boissons chaudes et froides et d'en-cas au café sera gérée par la restauration centrale du quartier des musées de Berne. Le café disposera d'une soixantaine de places à l'intérieur et d'autres places en extérieur, dans le jardin du quartier des musées. Il n'y aura pas d'obligation de consommer ; les places assises à l'intérieur comme à l'extérieur pourront également être utilisées pour pique-niquer.

À sa réouverture, le musée proposera aux particuliers, associations et entreprises des salles de différentes tailles à la location. Outre les salles de réunion pour 10 à 25 personnes, la salle Moser ainsi que le foyer sud pourront être loués pour des événements accueillant jusqu'à 280 personnes⁵, en association, dans la mesure du possible, avec une offre de médiation du BHM ou d'une institution partenaire dans le quartier des musées. La location des espaces permettra, en plus de générer des revenus supplémentaires, d'élargir le cercle des visiteuses et visiteurs potentiels.

La réouverture du BHM marquera le début d'une utilisation dynamique des espaces de médiation. Le concept appliqué jusqu'à présent, qui distinguait les expositions permanentes et temporaires, sera remplacé par une approche de médiation dynamique reposant sur les principes suivants :

- Le programme se composera de thématiques qui tiendront lieu de point de départ pour le développement de formats de médiation. Ces thématiques, présentées dans différents formats, seront exposées entre deux et sept ans. L'idée d'un programme thématique n'a rien de nouveau ; elle était déjà au cœur de la stratégie muséale et de l'étude d'utilisation et a été mise en œuvre avec succès en 2023 (thématique « Extase ») et en 2024 (thématique « Bronze »).
- Pour la mise en place de thématiques, le musée se fonde sur trois thèmes principaux, qui ont été développés pour la rénovation complète du BHM dans le cadre de l'étude d'utilisation (2022) :
 - L'histoire de Berne et les liens qui unissent Berne au reste du monde (ville et canton)
 - Les grandes questions de l'histoire de l'humanité

⁵ Lorsque le foyer sud sera loué pour un événement, le passage public restera ouvert. L'itinéraire de la visite sera en revanche modifié pour que l'entrée et la sortie des visiteuses et visiteurs se fasse près du grand ascenseur, en face de la boutique. Les deux entrées et sorties mèneront directement au jardin.

- Les moteurs des transformations culturelles
- Le musée fonde ses actions sur le terme de « médiation » au sens large, qui englobe une grande variété de formats : expositions, médiation culturelle par le personnel, interventions scéniques, transmission par des supports multimédias, expériences immersives, manifestations, etc.
- Jusqu'à présent, le programme se composait d'expositions permanentes qui restaient identiques durant plusieurs décennies et d'expositions temporaires de courte durée nécessitant un travail très important. À l'avenir, les durées suivantes s'appliqueront aux expositions :
 - Expositions permanentes (durée de 10 à 15 ans)
 - Expositions temporaires (durée de 2 à 7 ans)
 - Formats flexibles (de quelques semaines à quelques mois)
 - Des formats flexibles et des événements peuvent aussi être envisagés dans le cadre des expositions : des interventions au sein d'expositions permanentes ou temporaires permettent d'apporter de nouvelles perspectives sur les contenus. Il existera également la possibilité d'intégrer d'autres formats de médiation (p. ex. une performance de danse) dans un format de médiation (p. ex. dans une exposition), et ainsi d'apporter des changements ponctuels ou de nouveaux points de vue à un thème.
- Le dynamisme et la variété se manifesteront également dans des espaces de médiation flexibles qui seront réservés au traitement de questions de société. Le BHM mettra à disposition les espaces et infrastructures nécessaires pour créer des formats de médiation rapides, flexibles et collaboratifs et réagir aux changements. Le programme des événements ainsi que les offres proposées dans le parc et dans le jardin viendront ajouter un niveau de dynamisme.

Dans les salles de médiation, des hôtes et hôtesses d'accueil seront présents pendant les heures d'ouverture du musée. Ils s'occuperont non seulement de la sécurité des objets et des personnes, mais entretiendront également la culture de l'accueil de l'institution et contribueront largement à la médiation adaptée aux groupes cibles au sein du musée. Ces hôtes et hôtesses d'accueil souhaiteront la bienvenue aux utilisatrices et utilisateurs du BHM, leur remettront les guides multimédia et leur fourniront des renseignements détaillés sur les offres du musée et du quartier du musée. Ils inviteront les utilisatrices et utilisateurs à entrer en dialogue avec eux et répondront à leurs questions. En outre, ils pourront proposer de courtes introductions aux classes d'école et aux groupes d'adultes dans les salles de médiation.

Le programme d'événements annuel constituera une partie essentielle de la médiation culturelle dynamique du musée. Pour cela, des espaces de médiation seront mis à disposition dans l'ensemble du musée pour une utilisation flexible. La stratégie d'exploitation 2032+ se base sur le contenu du programme d'événements actuel et prévoit globalement les éléments suivants pour chaque année :

- Quatre événements de grande ampleur
- Une à deux séries d'événements le soir
- Installations dans le parc en lien avec la thématique du moment
- Visites guidées publiques régulières
- Atelier destiné aux familles dans l'atelier participatif



Modélisation du foyer sud

3.4.6 Lien avec d'autres exploitations

3.4.6.1 Quartier des musées de Berne

C'est dans le quartier d'Unteres Kirchenfeld de Berne que se trouve le plus grand réseau d'institutions culturelles de Suisse. En effet, le Musée Alpin Suisse (MAS), le BHM, le Musée de la communication, le Musée d'histoire naturelle de Berne, le Musée suisse du tir, la Kunsthalle de Berne et la Bibliothèque nationale suisse jouissent d'un rayonnement national et international et proposent une offre culturelle prestigieuse. En juin 2021, onze institutions⁶ ont créé l'Association du Quartier des musées Berne avec pour objectif de développer la collaboration entre les institutions du quartier des musées, de positionner le quartier des musées comme un centre culturel établi et innovant, de mener à bien des projets et d'organiser des événements dans le cadre du quartier des musées (notamment dans le jardin du musée sis dans l'espace public entre les musées), de prévoir, mettre en place et maintenir en l'état les installations communes, et d'accompagner les évolutions en matière d'urbanisme au sein du quartier des musées.

Dans ce contexte, l'espace extérieur du BHM doit être géré en étroite concertation avec l'Association du Quartier des musées Berne. Il est donc prévu que la partie la plus importante du développement des alentours du BHM ne soit réalisée que durant la mise en œuvre du projet du quartier des musées de Berne. Ce projet ultérieur visera à examiner et garantir le respect des

⁶ Le Musée Alpin Suisse (MAS), le BHM, le Gymnasium Kirchenfeld, la Kunsthalle de Berne, le Musée de la communication, le Musée d'histoire naturelle de Berne, l'Institut für Weiterbildung und Dienstleistungen de la PHBern, le Musée suisse du tir, la Bibliothèque nationale suisse, les Archives de la Ville de Berne et le Forum Yehudi Menuhin.

objectifs en matière de biodiversité. Le présent projet de rénovation complète du BHM peut être mené à bien indépendamment de celui du quartier des musées de Berne.

Pour la réalisation du jardin du quartier des musées, les baraques qui se trouvent actuellement au sud du bâtiment seront détruites. Par conséquent, la taille des ateliers du BHM sera fortement réduite et des postes de travail devront être transférés dans le bâtiment principal. Le nouveau passage public, qui reliera l'actuel foyer nord à l'entrée et à la sortie sud permettra un raccordement optimal au quartier des musées.

Dans le cadre du projet global du quartier des musées, la commune bourgeoise de Berne examine actuellement des scénarios pour la construction d'un bâtiment supplémentaire dans le périmètre du quartier. De même, l'organisme responsable du Musée de la communication (la Fondation suisse pour l'histoire de la poste et des télécommunications) et celui du Musée d'histoire naturelle de Berne (commune bourgeoise de Berne) analysent des idées d'agrandissement de leurs bâtiments actuels.

Le projet de rénovation complète du BHM est entièrement compatible avec les ambitions à moyen et long termes du quartier des musées de Berne en matière de stratégie et d'urbanisme. La coordination de l'ensemble des projets sera assurée par l'Association du Quartier des musées Berne.

Le BHM est représenté par le président de la fondation et un membre du conseil de fondation au sein du comité de pilotage du quartier des musées. Le directeur du BHM est en outre membre du comité directeur de l'Association du Quartier des musées Berne.

3.4.6.2 Réorganisation de la Helvetiaplatz

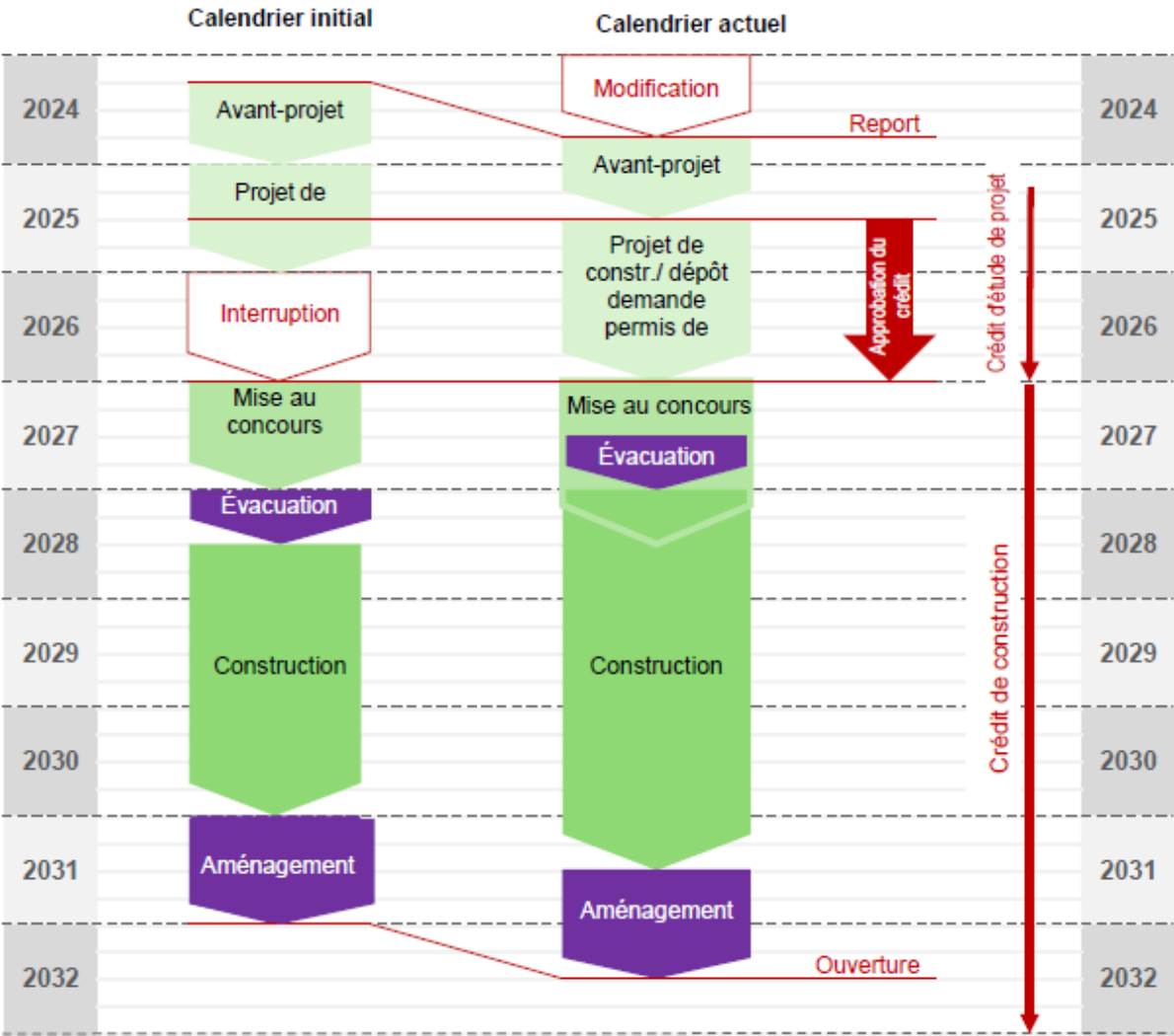
Depuis les années 1980, la Ville de Berne souhaite améliorer l'agencement de la Helvetiaplatz, lieu fortement marqué par la circulation routière, et faire en sorte que les musées et le quartier de Kirchenfeld en tirent davantage profit. Afin de satisfaire à ces ambitions, un concours a été organisé en 2019 pour la réorganisation de la place. En novembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Berne a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre le projet de réaménagement de la place réalisé par l'office chargé des ponts et chaussées de la Ville de Berne. Il est prévu de planifier et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de rénovation concernant le BHM et ses environs de manière à ce qu'elles ne contreviennent pas à la réalisation ultérieure du projet primé portant sur la Helvetiaplatz.

3.5 Calendrier, modalités, organisation, compétences

3.5.1 Calendrier

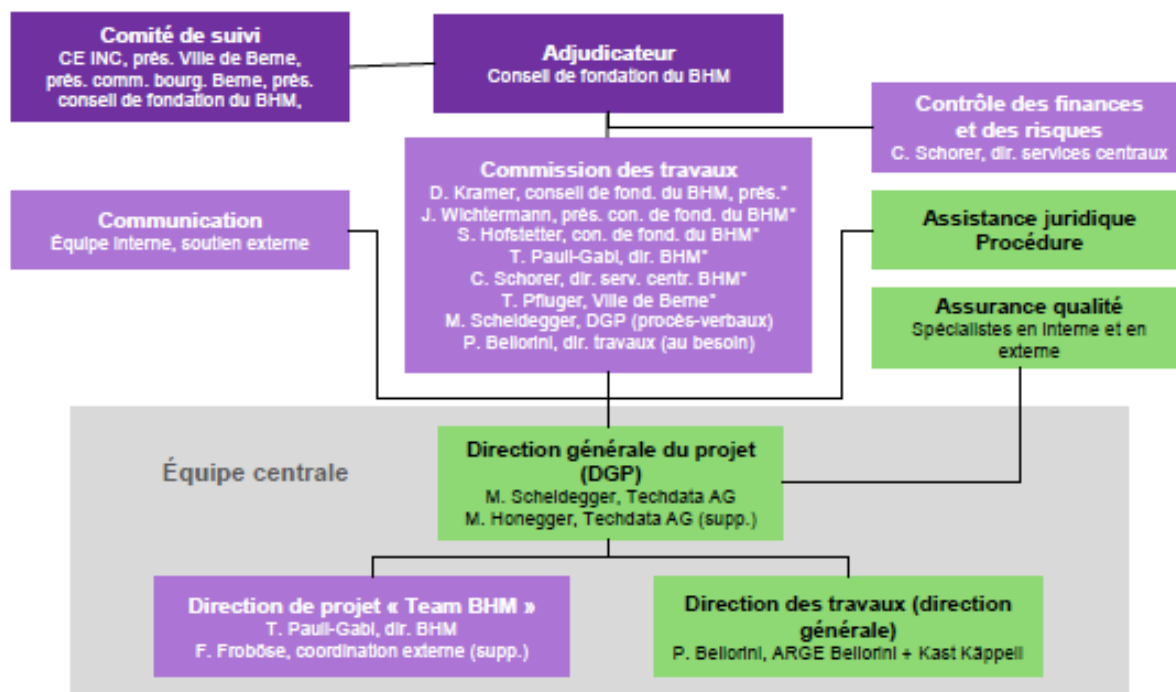
Le programme d'origine, qui constituait la base de la demande de crédit d'étude et qui avait été défini par le jury du concours, prévoyait le début du projet au printemps 2024 et la réouverture du musée en 2031. Ce calendrier ne prévoyait toutefois pas suffisamment de temps pour l'approbation du crédit de réalisation, ce qui aurait entraîné une interruption de la planification. Le projet primé a été remanié pour des raisons de coûts, ce qui a en outre repoussé le début de la phase d'étude de projet (plus de détails dans le calendrier exposé ci-après).

Dans l'intervalle, le calendrier global a été retravaillé par l'équipe de projet. Les résultats obtenus à partir du processus fastidieux entraîneront selon toute probabilité un rallongement de la durée des travaux de 6 à 12 mois environ (des mesures d'accélération des processus sont en cours d'examen).



3.5.2 Organisation

L'organisation du projet dispose d'une structure claire, définie de la manière suivante afin de garantir un déroulement fluide du processus et une collaboration efficace entre les parties impliquées.



Comités et leurs tâches principales :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| – Conseil de fondation | = direction stratégique |
| – Comité de suivi | = direction de la procédure |
| – Commission des travaux | = direction opérationnelle |
| – Direction générale du projet | = mise en œuvre opérationnelle |

3.6 Conséquence d'un abandon du projet

L'abandon de la rénovation complète du BHM aurait d'importantes conséquences négatives, non seulement pour la structure du bâtiment, mais aussi pour l'exploitation du musée et pour son public.

La substance du bâtiment présente actuellement d'importantes lacunes. Le manque d'étanchéité des toits et des fenêtres cause des dommages à la substance bâtie et entrave la protection de la collection face aux conditions climatiques. Les installations techniques du bâtiment (chauffage, aération, climatisation, sanitaires et installations électriques) sont vétustes, en partie inutilisables et il n'est souvent plus possible d'obtenir des pièces de rechange. L'ascenseur est sujet aux pannes et présente un risque élevé de défaillance. En cas de panne, l'accès au musée et aux expositions est impossible pour certaines visiteuses et visiteurs, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. La protection incendie, les sorties de secours, les systèmes d'évacuation de la fumée et de la chaleur, ainsi que la sécurisation des toitures ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur. Sans travaux de rénovation, les risques pour les personnes, les objets et l'exploitation continueraient d'augmenter chaque année. Une rénovation minime sans renouvellement complet des installations ne serait ni économiquement pertinente, ni durable et n'apporterait que de faibles améliorations énergétiques, sans assurer la sécurité

de l'exploitation à long terme. L'exploitation resterait coûteuse et inefficace, et le recours aux énergies fossiles élevé.

En ce qui concerne l'exploitation, l'abandon du projet aurait également de graves conséquences. Les lacunes en matière d'accessibilité et le manque de clarté des itinéraires, qui nécessitent notamment de rebrousser chemin, augmentent le besoin en personnel dédié au service aux visiteuses et visiteurs et à l'accompagnement de ces derniers. Les expositions permanentes, désuètes, nécessitent des ressources qui ne sont plus allouées pour les formats modernes proposés. Le modèle de médiation dynamique prévu, incluant des formats flexibles et des thématiques annuelles, ne pourrait pas être mis en place dans l'infrastructure actuelle. La rentabilité et le degré d'autofinancement du musée resteraient donc limités. En outre, les synergies prévues avec le quartier des musées et l'accès à celui-ci via le BHM ne pourraient pas être réalisés. Il ne serait alors pas possible de faire du BHM un acteur culturel et social majeur du quartier des musées.

Renoncer à la rénovation complète du musée aurait en outre des conséquences directes sur la qualité des visites pour le public. Les lacunes existantes dans les locaux nuisent à une expérience inclusive et moderne pour les visiteuses et visiteurs. L'état actuel du bâtiment ne permet pas au public de mener une réflexion moderne, interactive et participative sur l'histoire et la culture. Renoncer aux travaux de rénovation aurait pour conséquence une baisse du nombre de visiteuses et visiteurs à moyen terme et une perte de pertinence pour la société. Le BHM ne pourrait alors plus assumer son rôle de lieu de rencontre inclusif, d'apprentissage vivant et de participation à la vie culturelle.

En résumé, renoncer au projet de rénovation nuirait à l'intégrité du bâtiment, à la durabilité de l'exploitation et à l'évolution d'un musée d'importance suprarégionale.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que, du fait des lacunes que présentent la structure et les installations techniques, une rénovation minimale du bâtiment d'origine est quoi qu'il en soit inévitable. En 2014, les coûts de rénovation de l'ensemble du bâtiment historique du musée avaient été estimés à 60 millions de francs dans le cadre d'une étude préliminaire, auxquels s'ajouteraient à moyen terme des frais pour des bâtiments de remplacement pour les ateliers à hauteur de 20 millions de francs, d'après l'étude de faisabilité mandatée en 2019 par le canton, la Ville de Berne et la commune bourgeoise de Berne pour la réalisation d'un quartier des musées (Bogner, van de Wetering, Emch+Berger).

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Un des objectifs du programme gouvernemental de législature est de renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Pour de nombreuses personnes et entreprises, un environnement culturel attrayant constitue une réelle motivation à s'établir dans le canton.

Un autre objectif du programme est de favoriser la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration, ce à quoi contribuera le projet de quartier des musées à Berne. À l'avenir, le bâtiment du BHM donnera aussi bien sur la Helvetiaplatz, au nord, que sur le quartier des musées, au sud. Il sera possible de traverser sa partie centrale, rendue accessible au public. Les baraques côté sud seront détruites, ce qui libérera de l'espace pour le jardin du quartier des musées.

L'impératif de durabilité sera satisfait dans ses trois dimensions. Les répercussions sur l'économie, l'environnement et la société sont énoncées au chiffre 7.

5. Répercussions sur les finances

5.1 Coûts d'investissement

Les coûts d'investissement estimés par la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum », maîtresse d'ouvrage, pour la rénovation complète du musée se montent à 120 millions de francs à l'issue de la phase d'avant-projet. Ils respectent ainsi l'objectif de coût maximal de 120 millions de francs figurant dans l'ACE 1141/2023.

Jusqu'à présent, il était attendu que les coûts soient répartis comme suit : 85 millions de francs pour la rénovation et 35 millions de francs pour l'aménagement. L'étude de projet a cependant révélé qu'une distinction stricte de ces deux parts de coûts n'est ni possible ni pertinente, puisqu'une partie de l'aménagement dépend de la rénovation du bâtiment et est indispensable pour la structure et les installations techniques. C'est le cas notamment dans le domaine des installations électriques et de l'éclairage ou en ce qui concerne les installations techniques du bâtiment pour la climatisation des espaces et les mesures acoustiques dans les salles.

Les coûts de réaménagement du musée après sa rénovation peuvent être relativement mieux identifiés et seront désormais intégrés au poste de coûts « Aménagement BHM » du récapitulatif des coûts totaux. Les autres postes de coûts incluent les travaux de préparation et la rénovation du bâtiment et de ses environs ainsi que les coûts des interfaces techniques pour l'aménagement muséal.

Les charges liées à l'aménagement d'un musée dépendent en grande partie des objets exposés et peuvent par conséquent fortement varier. Par ailleurs, de nombreux musées d'histoire tels que le BHM utilisent de plus en plus de technologies multimédias, ce qui augmente également les coûts d'aménagement. Pour les expositions qui devront être réagencées, le BHM calcule les coûts en fonction de la durée de l'exposition et de la superficie nécessaire pour le recours aux technologies multimédias, en appliquant différents prix au mètre carré.

Comme c'est actuellement le cas, le BHM lèvera des fonds de tiers pour la conception et la réalisation des nouvelles expositions. En ce qui concerne cette levée de fonds, un montant cible d'environ 4 millions de francs a été fixé pour les installations muséographiques qui nécessiteraient plus que l'équipement de base disponible.

Le crédit de réalisation (plafond de coûts) se compose des éléments suivants (TVA comprise) :

Travaux préparatoires	4 340 000 CHF
Bâtiments	70 460 000 CHF
Équipements d'exploitation	740 000 CHF
Environs	1 430 000 CHF
Frais de construction accessoires	2 970 000 CHF
Réserves	10 300 000 CHF
Mesures possibles de réduction des prestations	4 110 000 CHF
Aménagement BHM	<u>25 650 000 CHF</u>
Total des coûts d'investissement (état des prix : octobre 2024)	120 000 000 CHF

Une taxe sur la valeur ajoutée de 8,1 % est incluse dans les coûts. Le crédit d'étude de projet est compris dans le crédit de réalisation.

Une hausse des prix de la construction de 1,2 million de francs au maximum est prévue dans les coûts. Cette somme représente 1,6 % de la part de crédit pertinente pour la construction et est calculée à partir du renchérissement moyen enregistré de 2010 à 2020 (période précédant la hausse exceptionnelle du renchérissement dans le secteur de la construction) de 0,24 %, multiplié par la durée restante du projet d'environ 6,5 années. Les coûts supplémentaires liés à la hausse des prix de la construction ou à d'autres événements extraordinaires ne sont pas pris en compte dans les coûts d'investissement.

Les coûts actuels incluent des mesures possibles de réduction des prestations à hauteur d'environ 4,11 millions de francs.

- Renoncement à l'installation d'un ascenseur dans l'aile ouest
- Renoncement à la rénovation du lapidarium (restaurant Steinhalle)
- Renoncement à la rénovation des bâtiments accueillant les ateliers
- Transfert de la bibliothèque (réduction en taille et transfert partiel)⁷

Total des mesures possibles de réduction des prestations (TVA incluse) 4 110 000 CHF

Du fait de l'imprécision des coûts de +/- 15 % durant la phase d'avant-projet et d'évolutions générales imprévisibles qui pourraient avoir une influence sur le marché de la construction, les réserves disponibles ne peuvent pas couvrir entièrement le risque de dépassement des coûts. C'est pourquoi il est indispensable de prévoir des travaux optionnels auxquels il est possible de renoncer si un dépassement des coûts se profile.

Conformément au principe « design to cost », les coûts ont été contrôlés dès la première phase de planification en considérant l'investissement total comme ordre de grandeur fixe. Concrètement, des coûts optionnels ont été définis et, dans un premier temps, suspendus. Ils ne seront réactivés que lorsque la sécurité des coûts nécessaire sera assurée et que le financement des options en question pourra être garanti.

5.2 Coûts supportés jusqu'à présent et crédits

Les coûts liés à l'élaboration de l'étude d'utilisation ont été financés par le BHM à partir de ses fonds propres. Les coûts des études préliminaires (450 000 francs pour l'étude de faisabilité et 600 000 francs pour le mandat d'étude) ont été supportés proportionnellement par les trois organismes responsables de la fondation.

Les coûts d'étude de projet d'un montant de 7,5 millions de francs ont également été financés proportionnellement par ces derniers.

5.3 Financement

Conformément à l'estimation des coûts, la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum », en sa qualité de maîtresse d'ouvrage, demande une subvention d'investissement d'un

⁷ La grande bibliothèque du musée située au 3^e étage du Kubus doit faire de la place pour des bureaux qui se trouvent aujourd'hui dans le bâtiment historique. Il est prévu qu'une grande partie des livres qui sont également disponibles dans d'autres bibliothèques de Berne soit retirée de la collection (vendue, offerte ou jetée).

montant de 120 millions de francs. Il en résulte une participation aux coûts à hauteur de 40 millions de francs par organisme responsable.

Le crédit d'étude de projet déjà approuvé de 7,5 millions de francs (soit 2,5 millions de francs par organisme responsable) est compris dans le crédit de réalisation.

Coûts totaux, TVA incluse (conformément à l'estimation des coûts)	120 000 000 CHF
Part de coûts supportée par la Ville de Berne 1/3	40 000 000 CHF
Part de coûts supportée par la commune bourgeoise de Berne 1/3	40 000 000 CHF
Part de coûts supportée par le canton de Berne 1/3 et montant déterminant du crédit en vertu de l'article 34, alinéa 2 OFin	40 000 000 CHF
Subvention cantonale à partir de fonds publics ordinaires	30 000 000 CHF
Déduction du crédit d'étude déjà approuvé (ACE 1141/2023)	<u>- 2 500 000 CHF</u>
Subvention cantonale à partir de fonds publics ordinaires pour la réalisation	27 500 000 CHF
Subvention du Fonds de loterie, financement par des fonds de tiers	10 000 000 CHF

5.4 Subvention du Fonds de loterie

Les subventions du Fonds de loterie peuvent être octroyées pour des projets d'utilité publique accessibles à un large public ou qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité. L'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent (OCJAR) prévoit à l'article 45, alinéa 4, qu'une subvention de 10 millions de francs au plus peut être octroyée une fois par an, au cas par cas, pour des projets de construction particuliers ou pour des « projets phares ». Le montant de 10 millions de francs constitue la limite supérieure absolue. La subvention n'est donc pas calculée selon les formules habituellement appliquées pour les subventionnements de bâtiments en vertu de l'article 35, alinéa 2 OCJAR. Conformément à la législation sur les jeux d'argent, la subvention peut toutefois s'élever à maximum 40 % des frais considérés comme pertinents pour le projet selon l'article 35, alinéa 1, OCJAR. Les autres dispositions en la matière sont en principe applicables avec peu d'adaptations.

Pour la première fois, la subvention du Fonds de loterie au BHM relève de la disposition spéciale en vertu de l'article 45, alinéa 4 OCJAR. Cette possibilité de subvention extraordinaire suppose que le projet subventionné soit un « projet phare ». D'après les éléments du rapport explicatif concernant l'OCJAR, ces projets de construction doivent présenter une certaine singularité et contribuer au rayonnement de l'institution concernée au-delà des frontières cantonales. Par conséquent, ils doivent être liés à des innovations ou nouveautés concrètes et représenter un intérêt direct et général pour le grand public, y compris dans d'autres cantons.

En tant que « projet phare », la rénovation complète du BHM remplit les exigences en matière d'octroi de subventions prélevées sur le Fonds de loterie, ainsi que les conditions préalables à l'octroi du montant maximal en vertu de l'article 45, alinéa 4 OCJAR.

Le projet implique des frais entraînant une plus-value considérable et l'institution est accessible au public. La rénovation complète du BHM peut être considérée comme un projet singulier et ainsi être qualifiée de projet exceptionnel. La première rénovation complète du musée, construit en 1894 et classé comme monument digne de protection, sera entreprise, la structure de base sera profondément modifiée et permettra d'offrir au public une nouvelle utilisation de l'institution

et un accès plus large à celle-ci. L'expérience muséale, qui était jusqu'à présent limitée du fait de l'organisation complexe et peu favorable des itinéraires et des salles, sera attrayante et accessible à toutes et à tous. En outre, le musée sera orienté vers l'avenir et préparé à affronter les changements constants grâce à une approche dynamique. Du fait de la richesse de sa collection, de ses 132 000 entrées enregistrées par an et des quelque 900 visites guidées qu'il propose chaque année, le BHM est, après le Musée national suisse à Zurich, l'un des musées d'histoire les plus importants de Suisse. Le rayonnement du BHM s'étend bien au-delà des frontières cantonales et même nationales, notamment grâce au musée Einstein, qu'il abrite. C'est une institution estimée tant dans les médias que dans les cercles spécialisés.

Enfin, la rénovation offre l'opportunité d'exploiter au maximum le potentiel du musée, du fait d'une nouvelle conception de la programmation culturelle. À la réouverture du musée, le public jouira d'un accès sans obstacles grâce à une extension et à l'ajout d'escaliers et d'ascenseurs à de nombreux endroits de l'institution, et pourra ainsi profiter sans restriction de la large offre de médiation culturelle. En outre, le projet permettra au public de bénéficier d'un accès direct au cœur du futur quartier des musées depuis la Helvetiaplatz, et ce même en dehors des horaires d'ouverture du BHM.

La subvention du Fonds de loterie d'un maximum de 10 millions de francs provenant de recettes des jeux d'argent est versée à titre subsidiaire, tel qu'expliqué plus haut. Par ailleurs, il est tenu compte de la limite maximale de 40 % des frais déterminants pour la subvention. Pour des motifs de transparence et en raison de l'obligation d'additionner les dépenses au sens de l'article 29 Lfin, le Conseil-exécutif demande simultanément l'octroi d'une subvention du Fonds de loterie et l'octroi d'une subvention constituée de fonds publics. Du fait du caractère spécial et de l'ampleur du projet, sa réalisation ne peut pas avoir lieu dans le cadre du délai de prescription de la promesse de subvention du Fonds de loterie en vertu de l'article 43 OCJAR, prolongation comprise. C'est pourquoi il est également demandé au Grand Conseil d'octroyer pour ce cas précis un délai de prescription de dix ans à partir de la date de décision, délai qui dérogerait à l'article 43, alinéas 1 et 3 OCJAR. Ce délai de dix ans ne pourra pas être prolongé.

5.5 Informations sur les investissements

5.5.1 Nature des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement totales	dont part augmentant la valeur	dont part maintenant la valeur	Réserves en %
30 000 000	30 000 000		8,6 %

5.5.2 Lien avec le plan cantonal d'investissement

(Tranches annuelles, estimation du renchérissement incluse. Les éventuelles contributions de tiers sont déjà déduites.)

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Années suivantes
Investissements effectifs nets	30,35 ⁸	2,35	0,50		3,70	7,33	9,33	2,17	4,97
Montant inscrit au PII 2026-2035	30,35	2,35	0,50		4,50	9,35	9,35	2,20	2,10

5.5.3 Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissements à des tiers	1 500 000

5.6 Répercussions sur les coûts d'exploitation estimés à partir de 2032

La rénovation structurelle et organisationnelle du BHM aura des répercussions sur les frais et revenus d'exploitation. Si certains postes de coût seront réduits ou intégralement supprimés, d'autres frais d'exploitation verront le jour ou augmenteront.

Le calcul des charges de personnel se base sur les besoins actuels et tient compte des changements impliqués par la rénovation totale du BHM. Globalement, une augmentation modérée des charges de personnel est prévue avec environ un équivalent plein temps supplémentaire. Du fait de l'allongement des horaires d'ouverture du musée, du passage public entre les deux foyers et des nouvelles exigences envers les hôtesse et hôtes dans les espaces d'accueil et de médiation, les charges de personnel augmenteront dans le domaine du service aux visiteuses et visiteurs. À l'inverse, les frais de personnel dans le domaine des services techniques baisseront en raison de la suppression de l'atelier de menuiserie, du transfert de tâches à l'interne et de la réduction des travaux de maintenance des nouvelles installations. Dans les autres domaines spécialisés, les effectifs ne devraient pas évoluer en 2032.

Les charges de biens et services devraient quant à elles augmenter principalement en raison des frais liés aux surfaces supplémentaires louées pour le dépôt des objets⁹, de la hausse des primes d'assurance et de la taxe immobilière, des mesures de sécurité liées au passage public et des coûts d'entretien additionnels dus aux nouvelles installations. La baisse du besoin en énergie ainsi que la diminution des coûts d'entretien pour les ascenseurs viendront en revanche réduire les charges de biens et services.

Outre les subventions d'exploitation annuelles substantielles des bailleurs de fonds, il convient de mentionner les principales sources de revenu suivantes :

- revenus issus des entrées au musée, de la boutique, des offres de médiation, des événements et de la location d'espaces ;
- biens immobiliers sur la Helvetiaplatz¹⁰ (revenus locatifs, fermages).

⁸ Contribution à l'étude de faisabilité/au mandat d'étude de 350 000 CHF comprise, laquelle n'est pas prise en compte dans le plafond des coûts.

⁹ Les divers lieux de dépôt des collections dans le bâtiment historique et les objets situés dans les salles d'expositions devront être entreposés dans un nouvel endroit lors de la rénovation complète. Même si, au moment de la réouverture du musée, de nombreux objets retourneront dans les salles d'exposition, il est estimé qu'une surface de 1000 m² supplémentaires sera nécessaire pour entreposer les pièces de manière permanente, car le nombre d'objets exposés sera réduit et les espaces de médiation seront plus restreints.

¹⁰ = site complet, y compris le bâtiment historique, le Kubus et le lapidarium (restaurant Steinhalle).

De 2022 à 2024, le BHM a enregistré en moyenne 132 000 entrées par an. Malgré des variations liées aux expositions temporaires, ce nombre fournit un ordre de grandeur utile. À l'issue de la rénovation totale du BHM, grâce à une médiation attrayante, il sera possible de comptabiliser environ 150 000 entrées par an sans modifier les moyens d'exploitation.

Grâce à l'élargissement de l'offre d'espaces locatifs, il est possible de tabler sur une multiplication par deux des revenus locatifs. Par ailleurs, du fait de l'agrandissement substantiel de la boutique et de l'amélioration de la qualité des produits qui y seront proposés, on peut s'attendre à une hausse d'environ 30 % du chiffre d'affaires.

La comparaison des frais d'exploitation exposée ci-après oppose les données effectives moyennes des charges de personnel, des charges de biens et de services et des recettes de 2023 et 2024 aux charges et recettes prévues en 2032. Afin de permettre une comparaison, le renchérissement et les évolutions salariales ne sont pas prises en compte. Le calcul de l'estimation des coûts d'exploitation en 2032 tient compte des variations attendues en matière de coûts et de revenus.

Type de coût	Moyenne années 2023-2024	Valeurs prévues pour l'année 2032
Revenu	10 556 000	10 965 000
Charges ¹¹		
- Charges de personnel	- 6 704 000	- 6 957 000
- Charges de marchandises	- 96 000	- 182 000
- Biens, services	- <u>3 741 000</u>	- <u>3 796 000</u>
Charges totales	- <u>10 541 000</u>	- <u>10 935 000</u>
Résultat total (recettes)	15 000	30 000

5.7 Levée de fonds

Dans le cadre d'une campagne de recherche de fonds, le BHM recueillera des financements supplémentaires de tiers, en plus des ressources issues du Fonds de loterie, afin de pouvoir financer les investissements destinés aux nouvelles expositions, qui dépassent la limite de 120 millions de francs et donc n'entrent pas dans l'aménagement de base. L'acquisition de fonds de tiers se fait principalement auprès de l'Association des amis du Musée d'Histoire de Berne et de ses quelque 1000 membres, des institutions apparentées au BHM, des fondations donatrices, par des subventions volontaires de communes du canton de Berne, ainsi que par des donations de la population. Un certain nombre de communes bernoises sont fortement représentées au BHM grâce à des objets historiques et archéologiques appartenant aux collections. Elles pourront apporter un soutien financier volontaire et ainsi contribuer à la transmission attrayante de leur histoire. Enfin, une campagne de recherche de fonds adroitement menée sur la base de concepts d'exposition convaincants contribuera à promouvoir davantage l'institution, déjà bien ancrée, auprès du grand public.

La levée de fonds de tiers devrait apporter un montant supplémentaire de 4 millions de francs. Le crédit d'étude comprenait la condition selon laquelle une levée de fonds devait être effectuée pour le financement du crédit de construction. Désormais, la condition est formulée ainsi : une levée de fonds doit être effectuée afin de garantir que le plafond de coûts soit respecté et de permettre l'organisation d'expositions modernes et attrayantes.

¹¹ Les charges d'amortissement incombent aux organismes responsables du financement (canton de Berne, Ville de Berne et commune bourgeoise de Berne).

6. Répercussions sur les communes

Le BHM joue un rôle important dans le paysage culturel du canton de Berne et revêt une grande importance pour les communes de l'ensemble du territoire cantonal. En tant que centre de compétences cantonal pour l'histoire, la culture et la société, le musée n'informe pas uniquement sur l'évolution historique de la Ville de Berne ; il incarne également la diversité et l'héritage culturel de toutes les régions, du Jura bernois aux Alpes, en passant par le Mittelland. Ainsi, il contribue largement à forger une identité et à renforcer la conscience d'une histoire commune au sein de la population.

En outre, pour les communes, le BHM est un précieux partenaire de formation. Grâce à sa large offre de médiation, il soutient en effet les écoles de tout le canton dans la mise en application du plan d'études. Les visites guidées, les ateliers et le matériel didactique aident les enfants et les jeunes à comprendre l'histoire et à la rendre tangible. En 2024, 401 visites guidées, introductions à des thèmes, ateliers et itinéraires interactifs ont été organisés pour des écoles.

Par ailleurs, le BHM tient lieu de plateforme pour la présentation des particularités régionales. Au moyen d'expositions temporaires mettant en avant la culture locale, de coopérations avec des musées régionaux ou de prêts, il donne de la visibilité à des récits régionaux et contribue à la création de liens au sein du canton. Le musée occupe également une fonction centrale dans la préservation et la documentation professionnelles des biens culturels. De nombreuses communes bénéficient de son expertise et de ses infrastructures, par exemple en ce qui concerne l'entreposage correct ou la mise en valeur d'objets historiques.

Enfin, le BHM renforce l'attractivité touristique du canton et contribue ainsi indirectement à la promotion économique des communes. Par son rayonnement national et ses expositions et manifestations variées, il constitue un pôle d'attraction central pour les visiteuses et visiteurs provenant de Suisse comme de l'étranger.

Dans l'ensemble, le BHM contribue durablement, sur le plan culturel, à la mise en relation, à la formation et à la constitution d'une identité dans le canton de Berne et est un partenaire important des communes dans la politique culturelle régionale et locale.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le projet suit une approche globale en matière de durabilité, qui tient compte à mesures égales des aspects économiques, écologiques et sociaux.

7.1 Économie

L'optimisation des coûts du cycle de vie, soit des coûts de construction mais aussi des coûts d'exploitation et d'entretien, est un objectif central du projet. L'exploitation efficiente de ressources (voir à ce sujet le chiffre 7.2) et l'utilisation de matériaux robustes et à longue durée de vie visent à atteindre une rentabilité élevée et une stabilité de la valeur. L'utilisation flexible visée des espaces contribue à la sécurité de l'investissement à long terme.

L'exploitation de la technique du bâtiment sera à l'avenir assurée par des systèmes efficaces sur le plan énergétique et dont la maintenance sera la plus simple possible. En ce qui concerne les acquisitions, une attention particulière est accordée aux chaînes de livraison équitables et transparentes, conformément aux directives relatives aux marchés publics.

Une fois entièrement rénové, le musée jouira d'un rayonnement à l'intérieur comme au-delà des frontières nationales et contribuera à l'attractivité du canton de Berne sur le plan touristique ainsi qu'à la création de valeur.

7.2 Environnement

La priorité est accordée à une construction préservant les ressources et à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, recyclables et à longue durée de vie. Grâce à une planification efficiente sur le plan énergétique, la consommation d'énergie sera réduite et, parallèlement, le musée recourra de manière optimisée aux énergies renouvelables locales. Ainsi, des sondes géothermiques seront installées et des panneaux photovoltaïques seront posés sur les toits orientés sud du nouveau bâtiment ainsi que sur le toit du Kubus.

La stratégie d'évacuation des eaux usées prévoit l'infiltration des eaux pluviales et la réduction des surfaces imperméabilisées. Afin de soutenir la biodiversité, des espaces extérieurs proches de l'état naturel seront aménagés et les habitats existants seront maintenus, notamment pour les martinets à ventre blanc. La protection du climat sera renforcée par la réduction des émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie du site. Tous les arbres présents sur le terrain seront préservés.

Les travaux seront réalisés de manière à ce que les matériaux puissent, dans la mesure du possible, être triés, améliorant ainsi la capacité de déconstruction de l'ouvrage. Une grande importance est également accordée à la réutilisation d'éléments de construction : les pierres naturelles issues des façades démantelées seront réutilisées pour les nouvelles façades ; les parquets historiques seront soigneusement traités et réintégrés dans le bâtiment.

7.3 Société

La durabilité sociale est assurée notamment via l'accès sans obstacles du musée, afin que tous les groupes d'utilisatrices et utilisateurs jouissent du même accès au musée, quel que soit leur âge ou leur mobilité. Un confort élevé pour les utilisatrices et utilisateurs sera garanti au moyen d'un climat intérieur agréable, de matériaux faibles en émissions de CO₂ et d'une quantité suffisante de lumière naturelle, ce qui sera également favorable à la santé des visiteuses et visiteurs.

Sur le plan de la sécurité, toutes les exigences en matière de protection contre les incendies et de sorties de secours seront respectées.

Le BHM est un lieu qui préserve la mémoire culturelle et grâce auquel l'histoire de Berne peut être racontée de diverses manières. Le musée traite de thèmes pertinents pour la politique et la société ; c'est un lieu de rencontres, de formation, d'échanges et d'inspiration. Il est bénéfique pour le tourisme, l'économie, la politique, la société et la culture. En tant que lieu d'apprentissage extrascolaire pour chaque période de la vie, le musée joue un rôle important à long terme dans la promotion de la cohésion sociale et de la participation à la vie culturelle.

8. Proposition

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Conseil-exécutif propose d'approuver les subventions issues de fonds publics et du Fonds de loterie à la fondation « Stiftung Bernisches Historisches

Museum » pour la rénovation totale du BHM, conformément au projet d'arrêté ci-joint, avec les charges et conditions définies.

Annexes :

Modélisations, plans et coupes issues de l'avant-projet (sélection)